



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE**

◇◇◇◇◇◇◇◇

COMITE SYNDICAL DU 7 NOVEMBRE 2017

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille-dix-sept, le 7 novembre à 16h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis au siège social du Syndicat, suite à la convocation en date du 31 octobre 2017 du président, Pierre YVROUD.

Délégués présents et votants :

M. Philippe BAPTIST - M. Jean-Jacques BARBACHOUX - M. Serge BARBERI - M. Daniel BAUDIN - Mme Bernadette BEAUVAIS - M. Jean-Jacques BERNARD - M. Claude BONICI - M. Jean-Louis BOUCHUT - M. Paul BRETHEREAU - M. Alain BRIAND - M. Alain BURKHARD - Mme Claire CAMIN - M. Bernard CARMONA - M. Charles CARPENTIER - Mme Rosette CHAHINIAN - M. Casimir CHEREAU - M. Francis CHESNE - Mme Nicolle CONAN - M. Jacques DELPORTE - M. Alexandre DENAMIEL - M. Philippe DOUCE - M. Jacques DROUHIN - M. Alain DUMEE - M. Gilles DURAND - M. Daniel FADIN - M. Philippe FASSELER - M. Dominique FESSARD - M. Pascal FOURNIER - M. Michel GARD - M. Jean-Jacques GRUDE - M. Claude GUERARD - M. Gilbert HENNION - M. Jacques ILLIEN - M. Michel LEGRAND - Mme Laure LUCE - M. Pascal MACHU - M. Christophe MARTINET - M. Michel MENARD - M. Alain MUNOZ - M. Christian POTEAU - Mme Claude RAIMBOURG - M. Stanislas SAUVAGE - M. Marc SAVINO - M. Fabrice STEFANIK - M. Alain TRUCHON - M. Jean-Claude VALETTE - M. Pierre YVROUD.

Délégués représentés :

M. Daniel BEDEL donne pouvoir à Mme Claude RAIMBOURG ;
M. Gérard BOISNIER donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS ;
Mme Anne BONIN donne pouvoir à M. Christophe MARTINET ;
Mme Maryse MICHON donne pouvoir à M. Pascal MACHU ;
M. Jacques ROUSSEAU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST ;
M. Richard STEHLIN donne pouvoir à M. Michel LEGRAND ;
M. Jean-Charles TORTA donne pouvoir à M. Pierre YVROUD ;
M. Alain VALLEE donne pouvoir à M. Jean-Jacques BARBACHOUX ;

Délégués excusés :

M. ALLEBE Joseph - M. Jean-Michel BELHOMME - M. Roger BOUCHAIB - M. Patrice CAFFIN - M. Franck CALADO - M. Gérard CHANCLUD - M. Denis CELADON - M. Christophe DEFER - M. Stéphane DEVAUCHELLE - M. El Arbi DIHNI - M. Daniel DOMETZ - M. Jean-Louis DURAND - M. Michel FERON - M. Xavier FERREIRA - M. Philippe FOURMY - M. Michel GASTINE - M. Réginald HERBEAUX - M. Jean-Claude JEGOUDEZ - M. Dominique JOLY - Michel LE GLAS - M. William LEPRINCE - M. Roland LEROY - M. Dominique PERNIER - M. Jean-Benoît PINTURIER - M. Alain POURSIN - M. Cyril RUDLER - Mme Evelyne SIVANNE - M. Georges THERRAULT - M. Fabien VALLEE.

Le président constate le quorum (48 membres présents à l'appel).

Nombre de membres dont le Comité doit être composé	87	Nombre de membres en exercice	84
Nombre de membres présents (votants ou non)	47		
Suffrages exprimés (votants)	55		
Dont pouvoirs	8		

Assistaient à la réunion, outre les conseillers syndicaux :

M. Didier FENOUILLET, Directeur des Services - Mme Christelle PIART, Directrice Administrative Financière et Ressources Humaines - M. Jean-Paul MAZURECK, Directeur des Services Techniques - M. Jean-Baptiste MENARD, responsable pôle SIG

Le président propose à l'Assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : validation des avenants du marché de maintenance éclairage public. Les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour qui devient :

ORDRE DU JOUR

1. Date des prochains comités syndicaux ;
2. Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2017 - délibération n° 2017-62 ;
3. Attribution du marché de prestations de services concernant la détection et le levé des réseaux et le levé du PCRS – délibération n°2017-63 ;
4. Attribution du marché de travaux d'isolation des combles « Cit'isol » – délibération n°2017-64 ;
5. Lancement du marché de service concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et la réalisation des PCAET – délibération n°2017-65 ;
6. Lancement du marché de service concernant la supervision et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques – délibération n°2017-66 ;
7. Modification de la délibération 2017-09 du comité syndical du 21 février 2017 relative à l'approbation de la convention avec les EPCI relative à la réalisation des PCAET – délibération n°2017-67 ;
8. Cession de véhicules – délibération n°2017-68 ;
9. Régularisation des avenants au marché de service, d'exploitation et de maintenance de l'éclairage extérieur des espaces publics – délibération n°2017-69 ;
10. Questions diverses.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude VALETTE

1. DATE DES PROCHAINS COMITES SYNDICAUX

Les prochains comités sont fixés au 5 décembre 2017 à 15h30 et au 6 mars 2018 à 15h30.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2017 :

DELIBERATION N°2017-62

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

. **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017.

3. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES CONCERNANT LA DÉTECTION ET LE LEVÉ DES RESEAUX ET LE LEVÉ DU PCRS

DELIBERATION N°2017-63

Considérant la délibération n°2017-33 du comité syndical du 16 mai 2017 relative à la coordination d'un groupement de commande de levés topographiques ;

Considérant que cette mise en concurrence est réalisée selon une procédure d'appel d'offres ouvert ;

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 16 octobre 2017 qui, suite à la présentation du rapport d'analyse des offres effectuée par le cabinet IETI consultant, a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le cahier des charges, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

- Lot 1 : Société **PARERA** pour un montant TTC de 421 308 € dont 1 000 € correspondant aux besoins du SDESM.
- Lot 2 : Société **ADRE** pour un montant de 328 200 €.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

. **PREND ACTE** de la décision de la CAO

. **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

4. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX D'ISOLATION DES COMBLES « CIT'ISOL »

DELIBERATION N°2017-64

Considérant la délibération n°2016-10 du comité syndical du 18 février 2016 modifié par la délibération n°2016-41 du comité syndical du 26 mai 2016 relative au groupement de commandes « Cit'isol » passé selon la procédure adaptée ;

Considérant l'avis de la Commission « ad hoc » du 16 octobre 2017 qui, suite à la présentation du rapport d'analyse des offres effectuée par le cabinet SUEZ Consulting, a proposé, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le cahier des charges, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

- Lot 1 « isolation du sol » Société **ISOWECK** pour un montant prévisionnel des travaux de 260 000 €.
- Lot 2 « isolation des rampants ». Le montant prévisionnel des travaux est de 340 000 €. Aucune offre n'a été déposée pour ce lot.
- Lot 3 « bureaux de contrôle » Société **SOCOTEC** pour un montant prévisionnel des prestations de 15 000 €.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les lots 1 et 3.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- . **ATTRIBUE** le lot 1 du marché de travaux Cit'isol » à la société ISOWECK et le lot 3 à la société SOCOTEC,
- . **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

5. LANCEMENT DU MARCHE DE SERVICE POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA REALISATION DES PCAET

DELIBERATION N°2017-65

Considérant que la loi TECV confère aux syndicats d'Énergie la possibilité de réaliser les Plan Climat Air Énergie Territoire pour le compte des EPCI qui le souhaitent ;

Considérant que potentiellement 11 EPCI (dont 6 actuellement validés) souhaitent être accompagnés par le SDESM pour la réalisation de leur PCAET ;

Considérant le coût estimatif de cette opération ;

Considérant que cette mise en concurrence est réalisée selon une procédure d'appel d'offres ouvert ;

Considérant l'article L 2122-21 du CGCT.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- . **AUTORISE** le Président à mettre en concurrence la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et la réalisation des PCAET.
- . **DIT QUE** le montant estimatif du marché est de 620 000 euros sur 2 ans pour la réalisation des PCAET de 11 EPCI et que le marché est passé selon une procédure formalisée.
- . **AUTORISE** le Président à signer le marché après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

6. LANCEMENT DU MARCHE DE SERVICE : SUPERVISION ET MAINTENANCE DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

DELIBERATION N°2017-66

Considérant que le marché actuel de supervision et de maintenance des bornes de recharge des véhicules électriques du réseau Ecocharge 77 arrive à échéance, il est nécessaire de relancer un marché ;

Considérant que cette mise en concurrence sera réalisée selon une procédure d'appel d'offre ouvert.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- . **AUTORISE** le Président à mettre en concurrence la prestation de service supervision et maintenance des bornes de recharge des véhicules électriques du réseau Ecocharge 77.
- . **DIT QUE** le montant estimatif du marché est de 1 020 000 euros sur 5 ans et que le marché est passé selon une procédure formalisée.
- . **AUTORISE** le Président à signer le marché après attribution de la Commission d'Appel d'Offres

7. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2017-09 DU COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2017 RELATIVE A L'APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LES EPCI RELATIVE A LA REALISATION DES PCAET

DELIBERATION N°2017-67

Considérant la délibération n° 2017-09 du comité syndical du 21 février 2017 relative à l'approbation de la convention avec les EPCI pour la réalisation des PCAET

Considérant que des modifications ont été apportées à ce modèle de convention ;

Il convient de faire approuver par le comité syndical le modèle de la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

. **APPROUVE** la convention ci-jointe.

. **AUTORISE** le président à signer les conventions.

8. CESSION DE VEHICULES

DELIBERATION N°2017-68

Considérant le renouvellement de véhicules ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

. **DECIDE** de sortir de l'actif le matériel ci-dessous référencé :

Dénomination	N° d'inventaire	Valeur d'origine	Amortissements cumulés	Valeur Nette Comptable	Prix de vente
CLIO CN 069 DE	12.4.2182 SIESM	15 850.80 €	15 850.80 €	0.00 €	5 000.00 €
CLIO CS 847 ZW	13.3.2182 SIESM	16 171.50 €	12 937.20 €	3 234.30 €	6 200.00 €

. **AUTORISE** le président à vendre ce bien.

9. REGULARISATION DES AVENANTS AU MARCHE DE SERVICE, D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE EXTERIEUR DES ESPACES PUBLICS

DELIBERATION N°2017-68

Considérant que la Commission d'Appel d'Offre du 14 mars 2017 a émis un avis favorable à la modification du marché de service, d'exploitation et de maintenance de l'éclairage extérieur des espaces publics pour les lots 1 et 4 ;

Lot 1 : montant initial = 93 034.37 TTC

montant de l'avenant = 16 622.65 TTC (+17.8%)

Lot 4 : montant initial = 172 987.50 TTC

montant de l'avenant = 18 173.22 TTC (+10.5%)

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

. **VALIDE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

. **AUTORISE** le président à signer les avenants.

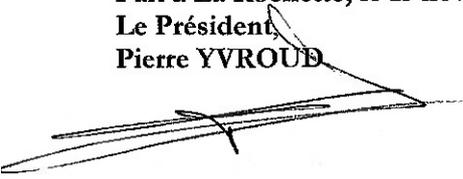
10. QUESTIONS DIVERSES

Groupement d'achat électricité : Voir document joint

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à La Rochette, le 13 novembre 2017.

Le Président,
Pierre YVROUD



Les membres présents du comité syndical,
Suivant la liste ci-dessous.

Comité syndical
Approbation de la séance du 7 novembre 2017

ALLEBE Joseph Coulommiers	BAPTIST Philippe Brie et Lagny	BARBACHOUX Jean- Jacques Bassée et Montois	BARBERI Serge Mormant et Nangis
BAUDIN Daniel Melun et Fontainebleau	BEAUVAIS Bernadette Fertois et Ourcq	BEDEL Daniel Coulommiers	BELHOMME Jean-Michel Melun et Fontainebleau
BERNARD Jean-Jacques Seine et Yonne	BOISNIER Gérard Fertois et Ourcq	BONICI Claude Provinois	BONIN Anne Mormant et Nangis
BOUCHAIB Roger Gâtinais	BOUCHUT Jean-Louis Gâtinais	BRETHÉREAU Paul Bassée et Montois	BRIAND Alain Mellois et Grand Morin
BURKHARD Alain Bassée et Montois	CAFFIN Patrice Provinois	CALADO Franck Mellois et Grand Morin	CAMIN Claire Claye
CARMONA Bernard Brie et Lagny	CARPENTIER Charles Gâtinais	CELADON Denis Gâtinais	CHAHINIAN Rosette Claye
CHANCLUD Gérard Gâtinais	CHEREAU Casimir Seine et Yonne	CHESNÉ Francis Fertois et Ourcq	CONAN Nicolle Fertois et Ourcq
DEFER Christophe Fertois et Ourcq	DELPORTE Jacques Brie et Lagny	DENAMIEL Alexandre Coulommiers	DEVAUCHELLE Stéphane Claye
DIHNI El Arbi Melun et Fontainebleau	DOMETZ Daniel Claye	DOUCE Philippe Melun et Fontainebleau	DROUHIN Jacques Seine et Yonne
DUMÉE Alain Coulommiers	DURAND Gilles Brie et Lagny	DURAND Jean-Louis Claye	FADIN Daniel Provinois
FASSELER Philippe Provinois	FERON Michel Mormant et Nangis	FERREIRA Xavier Claye	FESSARD Dominique Provinois

Comité syndical
Approbation de la séance du 7 novembre 2017

FOURMY Philippe Fertois et Ourcq	FOURNIER Pascal Coulommiers	GARD Michel Melun et Fontainebleau	GASTINE Michel Mellois et Grand Morin
GRUDE Jean-Jacques Melun et Fontainebleau	GUERARD Claude Coulommiers	HENNION Gilbert Mormant et Nangis	HERBEAUX Réginald Mormant et Nangis
ILLIEN Jacques Seine et Yonne	JEGOUDEZ Jean-Claude Bassée et Montois	JOLY Dominique Mellois et Grand Morin	LE GLAS Michel Mellois et Grand Morin
LEGRAND Michel Coulommiers	LEPRINCE William Mellois et Grand Morin	LEROY Roland Brie et Lagny	LUCE Laure Bassée et Montois
MACHU Pascal Mellois et Grand Morin	MARTINET Christophe Mormant et Nangis	MENARD Michel Melun et Fontainebleau	MICHON Maryse Mellois et Grand Morin
MUNOZ Alain Seine et Yonne	PERNIER Dominique Gâtinais	PINTURIER Jean-Benoît Claye	POTEAU Christian Melun et Fontainebleau
POURSIN Alain Gâtinais	RAIMBOURG Claude Coulommiers	ROUSSEAU Jacques Fertois et Ourcq	RUDLER Cyril Mormant et Nangis
SAUVAGE Stanislas Coulommiers	SAVINO Marc Melun et Fontainebleau	SIVANNE Evelyne Bassée et Montois	STEFANIK Fabrice Brie et Lagny
STEHLIN Richard Coulommiers	THERRAULT Georges Mellois et Grand Morin	TORTA Jean-Charles Gâtinais	TRUCHON Alain Melun et Fontainebleau
VALETTE Jean-Claude Seine et Yonne	VALLÉE Alain Bassée et Montois	VALLEE Fabien Fertois et Ourcq	YVROUD Pierre Melun et Fontainebleau